

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS  
Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS  
Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT,  
Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE,  
Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1),  
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON,  
M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2),  
Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI,  
Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du  
1.1.1 puis repartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS,  
M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF  
Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs :  
M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT  
Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins :  
M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz :  
M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz :  
M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin :  
Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET  
suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze :  
Mme Catherine CUIINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons :  
M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin :  
M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château :  
M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte :  
M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey :  
Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey :  
M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit :  
M. Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2)  
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET à partir du 1.1.1)  
Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts :  
Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley :  
Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER  
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE,  
M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ,  
Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA,  
Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT,  
M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT  
Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (vacance de siège) Geneuille :  
M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI  
Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT  
Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE,  
N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUÏ (à partir du 1.1.1),  
ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4),  
K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1),  
S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1),  
Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

**Mandataires :** P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN,  
C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX,  
E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir  
du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON,  
T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004081

Rapport n°4.6 - GeMAPI - Travaux de restauration physique du ruisseau de la Lanterne (phase 1) -  
Demande de subvention à l'Agence de l'eau

# GeMAPI - Travaux de restauration physique du ruisseau de la Lanterne (phase 1) - Demande de subvention à l'Agence de l'eau

**Rapporteur :** Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué  
**Commission :** Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « GeMAPI »	Montant de l'opération : 236 309,10 €
<b>Sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022</b>	

## Résumé :

Engagées par le SICA (syndicat intercommunal du canton d'Audeux), des études préalables ont permis d'aboutir à un programme de restauration du ruisseau de la Lanterne. Désormais prêts à être engagés, ces travaux, menés sous maîtrise d'ouvrage directe du Grand Besançon, ont pour objectif le retour au bon état écologique du cours d'eau.  
Le présent rapport a pour objet de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau, pour la restauration de la Lanterne.

## I. Présentation du projet

Le ruisseau de la Lanterne est un affluent de l'Ognon. D'une longueur de 12,5 kilomètres, il prend sa source à Pouilley-les-Vignes, traverse les villages de Pelousey et de Chauenne avant de confluer avec l'Ognon, entre Emagny et Chevigney-sur-l'Ognon.  
Le bassin versant de la Lanterne est à enjeu fort, du fait de la qualité écologique médiocre du cours d'eau. Les altérations de la qualité de l'eau et des habitats rendent la restauration de la Lanterne prioritaire.

Pour satisfaire aux objectifs d'atteinte du bon état écologique (Directive-cadre sur l'eau), des travaux de restauration du cours d'eau doivent être entrepris sur tout le linéaire de la Lanterne. Inscrits dans le contrat de rivière Ognon, ils ont pour but l'amélioration de la qualité physique et biologique du cours d'eau, et la restauration des capacités d'auto-épuration du ruisseau.

Le dossier Loi sur l'eau fixe à 5 ans le délai total pour la réalisation de tous les travaux. Un phasage est cependant mis en œuvre, afin de prendre en compte les contraintes budgétaires et les modalités de mises en œuvre des travaux.

### A/ Localisation des travaux

Tout le linéaire de la Lanterne étant concerné par des travaux (seule une partie d'entre eux se situe sur le territoire du Grand Besançon, le reste concernant le Val Marnaysien), le cours d'eau fait l'objet d'un programme de 16 actions.

Pour cette première phase de travaux, seules les actions n°5, 6 et 11 situées sur la commune de Pelousey et n°7 et 13 sur la commune de Chauenne, sont concernées. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe du Grand Besançon, avec l'appui technique de l'EPTB Saône et Doubs.

### B/ Nature des prestations à réaliser

#### 1. Etudes

- études d'avant-projet détaillé et état initial : au préalable des travaux de restauration physique du ruisseau de la Lanterne, cette étude permet la réalisation d'un profil en long destiné à faciliter la connaissance du terrain et les aménagements à réaliser. En ce qui concerne l'état initial, il s'agit d'actualiser les connaissances et de disposer d'un diagnostic exhaustif de la situation du cours d'eau. Ces 2 études permettront également de mieux dimensionner les travaux de restauration à réaliser,
- étude de maîtrise d'œuvre, pour le suivi de la réalisation des travaux,
- pêche de sauvetage : c'est une mission obligatoire à réaliser lors de travaux en rivière. Les poissons capturés sont déplacés en amont de la zone de travaux, dans des sites proches des écosystèmes habituels des espèces concernées,
- suivi après travaux : cette étude a pour objectif d'évaluer le gain biologique apporté par les travaux, à l'année n+3 et n+5.

Le montant total des travaux est évalué à 65 500,80 € TTC.

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 29 Mars 2018  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## 2. Travaux à réaliser

La première phase de travaux concerne les tronçons se situant sur les communes de Chauenne et de Pelousey.

Actions	Commune	Techniques de restauration
5	Pelousey	Aménagement en déblai/remblai avec recharge sédimentaire et plantation de ripisylve
6		
7		
11	Pelousey	Recharge sédimentaire avec plantation de ripisylve
13	Chaucenne	Recharge sédimentaire

Le montant estimé des travaux s'élève à 170 808,30 € TTC.

## II. Plan de financement prévisionnel

Pour le financement de ces études et de ces travaux, le plan prévisionnel est précisé ci-après :

DEPENSES en € TTC		RECETTES en €	
<b>Etudes</b>		<b>Subventions</b>	
Études APD et état initial	13 680	Agence de l'eau (80 %)	157 539,40
Maîtrise d'œuvre	17 080,80		
Pêche de sauvegarde	8 580		
Suivi après travaux	26 160		
<b>Travaux</b>		<b>Autofinancement</b>	
Travaux de restauration	170 808,30		78 769,70
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>236 309,10</b>		<b>236 309,10</b>

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Pour permettre la réalisation de ces opérations, il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau.

**Mme C. BARTHELET, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :**

- prend connaissance du programme de travaux (phase 1) à réaliser sur le ruisseau de la Lanterne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - o solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau, pour la réalisation des études et travaux nécessaires,
  - o signer tout document lié à ces partenariats financiers.

Rapport adopté à l'unanimité : Préfecture du Doubs

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Reçu le 13 AVR. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président